

## 2 Politique

## Au lendemain de l'annonce des élections locales/Contentieux électoral

## Difficile baptême du feu pour les juges administratifs

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Depuis la révision de la loi électorale, le contentieux relatif à l'élection des membres des conseils départementaux et municipaux est de la compétence des tribunaux administratifs. On constate malheureusement qu'à l'intérieur du pays, ceux-ci sont seulement en train de prendre leurs quartiers. Non sans mal.

A quand la proclamation des résultats des élections locales du 06 octobre 2018 ? La question taraude les esprits des populations d'une manière générale, et en particulier ceux des déclarés élus

par le Conseil gabonais des élections (CGE) qui a annoncé les résultats le 19 octobre dernier. Aujourd'hui il y a un peu plus d'un mois donc. La nouvelle loi électorale modifiée pour insérer les accords issus du Dialogue politique d'Angondjé donne la compétence de la proclamation des résultats au Conseil d'Etat. Et il revient aux tribunaux administratifs d'évacuer le contentieux électoral y relatif. La proclamation intervenant après cette phase. Ces juridictions disposent de trois mois pour statuer sur le contentieux. En ce qui concerne le scrutin du 06 octobre, 46 requêtes ont été enregistrées sur toute l'étendue du territoire national dans les délais prescrits

par les textes. La plupart de ces plaintes concerneraient la province de l'Estuaire. Sui-vie de la Ngounié... A ce jour, il reste moins de deux mois aux tribunaux administratifs pour vider ce contentieux. Or, et c'est ce qui suscite des inquiétudes chez certains, les tribunaux administratifs, de moins ceux des chefs-lieux de province semblent rencontrer des difficultés pour s'installer. En tout cas, ils ne fonctionnent pas encore à un régime régulier. Faute de moyens soit dit en passant. Selon certaines sources, rien n'a réellement débuté dans certains cas. En plus de la problématique des moyens financiers et matériels, et des conditions de vie et de travail des magis-

trats et autres auxiliaires y exerçant, d'aucuns se demandent si le manque d'expérience des nouveaux juges administratifs ne sera pas de nature à perturber outre mesure leur travail. Etant donné que c'est la première fois qu'ils vont traiter du contentieux électoral. Même si, il faut le rappeler, ces derniers ont reçu une formation d'une journée de la Cour constitutionnelle. Sera-t-elle suffisante ? Dans quel état d'esprit les juges administratifs vont-ils instruire les requêtes à leur disposition ? Autre motif d'inquiétude, le rendu des tribunaux administratifs ne pourra faire l'objet d'un quelconque recours après la proclamation des résultats par le président du



Photo : F. M. MOMBO / L'Union

Les magistrats des tribunaux administratifs lors de la formation sur le contentieux électoral à la Cour constitutionnelle.

Conseil d'Etat. Dans tous les cas, tout en espérant qu'en dépit des difficultés, les juges administratifs feront un travail exempt de tout reproche, il faut tout de même reconnaître que leur baptême du

feu en matière de contentieux électoral n'aura pas été du tout facile. Sauf si, leurs conditions de travail s'améliorent dans les jours à venir. Ce qui ressemble à un véritable pari, à l'allure où vont les choses.

## En marge du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA Régis Immongault au lancement du Fonds de la Paix

J.O. (Sources, Affaires étrangères)

Libreville/Gabon

LE ministre des Affaires étrangères, Régis Immongault Tangani, qui a représenté le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, au sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement, à Addis-Abeba en Éthiopie, a également pris part à la cérémonie de lancement du Fonds de la Paix.

Le montant attendu en 2021 pour constituer ledit Fonds est de 400 millions de dollars américains. Et, ce sont 60 millions de dollars qui ont déjà été recueillis. Il a été mis en place un Comité d'administration composé de personnalités issues des cinq régions du continent et de représentants de partenaires (Onu et UE). Le Fonds de la Paix est exclusivement affecté au financement des opérations de paix en Afrique, tout en s'inscrivant dans la stratégie africaine de prendre en charge 75% de ces



Photo : DR

En marge du sommet, le chef de la diplomatie gabonaise a rencontré le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat.

dépenses. Concernant le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, le Gabon, à travers son chef de délégation, Régis Immongault, a exprimé le soutien du président de la République, Ali Bongo Ondimba, aux réformes «courageuses et nécessaires» de l'UA, afin de traduire en actes concrets l'ambition des États membres de construire cette «Afrique que nous voulons». Car, selon le communiqué qui nous est par-

venu, le numéro un gabonais qui est connu pour son leadership dans les réformes ne peut que soutenir l'aboutissement de celles-ci. Tout comme, les chefs d'Etat et de gouvernement, ou leurs représentants, ont adopté plusieurs décisions devant apporter des changements à partir de 2021 dans la configuration de l'organisation continentale. Lesquelles tiennent compte de la restructuration de la Commission et des porte-



Photo : DR

Photo de famille au terme du sommet de l'Union africaine.

feuilles autour de huit postes conformément aux priorités stratégiques de l'Agenda 2063 de l'UA ; le renforcement des modalités d'élection des candidats à ces postes en respect des principes de parité du genre, de répartition géographique équitable et de rotation à l'intérieur des régions ; enfin des réformes administratives et financières spécifiques pour assurer davantage de performance entre autres. Également à l'ordre du jour,

l'examen de la question du partenariat ACP-UE post 2020 a permis de trouver un compromis qui consiste à permettre à l'organisation panafricaine d'apporter un appui technique aux membres africains de l'équipe de négociation des ACP, et à privilégier un partenariat de continent à continent aux fins de faire avancer l'Agenda 2063 et ses priorités. Par ailleurs, le chef de la diplomatie gabonaise a été reçu en audience par le président de la

Commission de l'UA, le Tchadien Moussa Faki Mahamat, le 18 novembre dernier. Un entretien qui a permis au patron de la Commission, à en croire la même source, d'exprimer ses regrets quant aux interprétations émanant du communiqué publié le 17 novembre par l'UA sur le Gabon. Rappelant notamment qu'il s'agissait uniquement de réaffirmer la nécessité de continuer à respecter l'ordre constitutionnel en vigueur.

## Soutien à la paix/Deuxième atelier national de présentation et de vulgarisation du vivier des experts civils de la Fomac au Gabon

## Permettre à la Fomac de disposer de ses propres compétences civiles

Sveltana NTSAME NDONG

Libreville/Gabon

RENDRE disponible pour la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac) une banque de données en ressources humaines liée à diverses compétences civiles afin de faciliter leur redéploiement sur le terrain en cas de besoin: voilà l'ambition poursuivie par les assises de l'atelier national de présentation et de vulgarisation du vivier des experts civils de la Fomac au Gabon. Lesquelles se tiennent à Libreville depuis hier et ce jusqu'aujourd'hui.

Initiée par le secrétariat général de la Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC),



Photo : SNN

Le général de Brigade Prosper Ngoie Ali Mwa Mutimpa a présidé l'ouverture de l'atelier.

cette rencontre voit la participation d'une cinquantaine d'agents publics et des organisations de la société civile gabonaise. Ouvertes par le général de Brigade, sous-chef d'état-major régional, chef de la Composante terre de la Fomac, Prosper Ngoie



Photo : SNN

Les experts autour de la table.

Ali Mwa Mutimpa, cette rencontre est placée sous la coordination technique du sous-chef d'état-major régional, chef de la Composante civile de la Fomac, Thierry Zang. Les recettes servies aux participants vont du rôle et du

fonctionnement de la Fomac, du système intégré de formation de la CEEAC aux spécificités techniques et fonctionnement du vivier des experts civils de la Fomac. Occasion pour Thierry Zang de préciser, dès l'entame des travaux, les missions de cette

organisation sous-régionale: «La Fomac est une force préposée pour les opérations de soutien à la paix qui a trois dimensions: militaire, policière et civile. Elle est donc un dédoublement de la force africaine en attente (FAA), qui elle-même aussi possède les mêmes dimensions», a relevé l'expert.

S'appuyant par ailleurs sur le rôle de la Composante civile au sein de ladite organisation, les experts ont démontré que «celle-ci travaille beaucoup plus dans les situations post-conflit. C'est dire que les civils ont des composantes multiples. Et lorsqu'un État est en difficulté, et qu'il faut le reconstruire, le besoin d'une expertise avérée dans différents domaines tels que l'éducation, la justice ou les domaines transversaux comme la santé

se pose parfois avec acuité» C'est pourquoi, notera également Thierry Zang, «autant il est plus facile de savoir où avoir un militaire, un policier ou un gendarme, autant il est difficile d'avoir les civils regroupés au même endroit. Donc le vivier consiste à faire en sorte que l'ensemble des compétences civiles des 11 états membres de la CEEAC soit regroupé dans une sorte de logiciel de sorte que lorsque le besoin se présente, le secrétaire général de la CEEAC soit en mesure de piocher à l'intérieur».

Pour sa part, Prosper Ngoie Ali Mwa Mutimpa, a formulé le vœu que les uns et des autres s'impliquent pleinement et entièrement dans le processus d'opérationnalisation du vivier des experts de la Fomac.